

BULLETIN IUFM SPÉCIAL ELECTIONS - NOVEMBRE 2005

E d i t o

8 DECEMBRE: LE SENS DU VOTE FSU

Sommaire :

page 1 :

Editorial

page 2 :

Les **positions** du SNES
du SNEP, du SNUEP,
syndicats de la **FSU**,
1^{ère} fédération de la
Fonction Publique d'Etat

page 3 :

Comment voter ?

page 4 :

Nos candidats



« Des moyens, vous réclamez toujours des moyens ! » reproche-t-on régulièrement au SNES comme aux autres syndicats de la FSU. L'actualité de ces derniers jours nous montre où mènent restrictions budgétaires et vision à court terme.

Le bilan de la « priorité gouvernementale » accordée à l'Education nationale fait frémir :

- 17 500 départs en retraite, mais 11 000 postes aux concours en 2006 ;
- des horaires disciplinaires en diminution depuis une quinzaine d'années, représentant l'équivalent d'une année de cours en moins en maths et en français pour un élève en collège actuellement ;
- le sacrifice des enseignements technologiques et professionnels ;
- des effectifs élevés, beaucoup trop, y compris en ZEP ou zones sensibles ;
- de moins en moins d'enseignants dans les établissements avec les 2000 suppressions de postes dans l'académie depuis 4 ans, ce qui éclaire l'affectation des néo-titulaires en ZR quand ils parviennent à entrer dans l'académie ;
- des personnels vie scolaire de moins en moins nombreux, avec la disparition des surveillants et emploi-jeunes, et de plus en plus précaires...

A ces économies entreprises à marche forcée depuis quelques années, s'ajoute une vision rétrograde et ségrégationniste de l'école : en attendant la définition du « socle commun » qui sélectionnera les élèves dès l'école primaire, le gouvernement use de démagogie en proposant de revenir 50 ans en arrière et d'envoyer des jeunes de 14 ans en apprentissage, écartant définitivement du système scolaire et de toute perspective de qualification ceux qui sont le plus en difficulté. Certes, ce discours peut avoir un écho auprès de jeunes profs ou CPE confrontés à la dure réalité d'un métier encore parfois taxé de « privilégié », comme auprès de collègues plus aguerris qui désespèrent de pouvoir mener plus efficacement la lutte nécessaire contre l'échec scolaire. Mais l'exclusion de quelques-uns ne résoudra pas les problèmes de l'Ecole : il faut s'attaquer aux causes profondes de l'échec qui sont loin d'être de la seule responsabilité de l'Education nationale.

Pour les syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP), première fédération syndicale de l'Education nationale et de la Fonction publique d'Etat, les solutions sont ailleurs : Il faut de l'ambition pour la formation des élèves et des personnels, pour l'Education ! Il faut se battre pour créer des postes dans les établissements, des capacités d'accueil dans les académies et obtenir les recrutements de titulaires nécessaires. Se battre également pour rendre la profession attractive auprès d'étudiants qui s'en détournent de plus en plus en favorisant un pré-recrutement qui permettrait de préparer plus sereinement les concours, en permettant une entrée progressive dans le métier (une année à mi-temps avec des compléments de formation librement choisis), en augmentant des salaires qui ne correspondent pas au niveau réel de qualification, ni à l'investissement que demande le métier, en rétablissant les horaires disciplinaires diminués depuis quelques années et qui alourdissent notre charge de travail en donnant plus de classes en responsabilité à chaque enseignant, etc... Et pas seulement en qualifiant les personnels de l'Education nationale de « nouveaux héros de la République » (J.L Borloo) !

Concernant la formation initiale à l'IUFM, le SNES, le SNEP et le SNUEP militent également pour la fin de l'infantilisation des stagiaires, pour une affectation sur le service du tuteur, ce qui réglerait le problème des emplois du temps et des maîtres de stage. Former mieux, cela implique de concentrer la formation pour laisser du temps à la préparation des cours et à l'approfondissement disciplinaire. Les contenus de formation doivent aussi être réellement formateurs : varier les approches pédagogiques, les méthodes, les propositions pour que les enseignants ne soient pas des agents d'exécution d'une pédagogie pensée pour eux, et sans eux, mais des concepteurs de leur enseignement.

Karine BOULONNE - Michel DEVRED - Vincent BOUCHE

TRANSFORMER L' IUFM : LES REVENDICATIONS DU SNES, DU SNEP ET DU SNUEP

PREMIERE ANNEE :

- * **Recruter davantage de titulaires, programmer ces recrutements sur plusieurs années.**
- * **Améliorer les conditions d'enseignement et de préparation aux concours :** les locaux ne sont pas adaptés, ils sont dispersés, les déplacements obligatoires ne sont pas remboursés. Nous demandons que soient rétablies les allocations d'enseignement, augmentées les bourses, c'est-à-dire que soit donnée à chacun la possibilité de préparer les concours dans de bonnes conditions.
- * **Mieux prendre en compte la situation des étudiants salariés.**

DEUXIEME ANNEE :

- * **Affectation :** une meilleure continuité d'affectation entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année, la mise en place de commissions d'affectation avec présence des représentants syndicaux, une affectation sur le service du maître de stage. La possibilité de formuler des vœux plus larges que des vœux "établissement" qui conduisent souvent à une affectation en extension et ne permettent pas de postuler pour les supports qui se découvrent après la publication en juillet.
- * **De meilleures conditions de travail :** nomination du stagiaire dans le même établissement que son tuteur, réduction du nombre et de la longueur des déplacements, remboursement mensuel des frais réellement engagés.
- * **Une formation répondant aux exigences du métier :**
 - moins d'infantilisation,
 - une meilleure coordination des contenus entre les différents volets de formation,
 - le respect de l'intitulé des formations qui doivent répondre aux attentes disciplinaires,
 - un mémoire professionnel qui soit seulement une réflexion sur le métier et pas un élément de validation.
- * La possibilité pour les stagiaires devant subir une inspection de contrôle, à l'issue du 1^{er} jury de titularisation, de **pouvoir consulter leur dossier d'évaluation avant cette inspection.** Ils seront ainsi à même de voir ce sur quoi ils sont jugés.
- * **La suppression du "document de synthèse" ou "4 pages" pour les parcours généralistes.**
- * **Une validation mieux adaptée :** une inspection ne doit pas devenir une sanction en cas de mention passable ou insuffisante pour le mémoire ou l'assiduité.
- * **Une première année de titulaire en mi-service.**

LES RESULTATS DE L'ACTION DU SNES ET DU SNEP

- **Barème des affectations.** Nous avons obtenu qu'un barème soit appliqué lors des affectations en stages en responsabilité et que les stagiaires puissent émettre des vœux. Rares sont les stagiaires insatisfaits de leur établissement d'affectation. Par contre, la question des maîtres de stage n'est pas réglée ainsi que la situation des CPE affectés dans un établissement sans autre CPE.
- **Affectation :** depuis 2001, les stagiaires ne doivent plus attendre la rentrée pour la connaître. Mais des améliorations sont encore possibles (nous réclamons des commissions garantissant transparence et équité).
- **Davantage de souplesse** a été introduite dans le contrat passé avec les stagiaires désireux de passer l'agrégation ou de préparer maîtrise ou DEA. Ici ou là ces décisions ne sont pas respectées. Il faut nous signaler les cas.
- **Une validation avancée,** pour permettre une inspection de contrôle dans de meilleures conditions, en présence d'élèves !
- **Un stage de pratique accompagnée** décalé pour permettre une visite en janvier-février plus sereine.
- **Validation de la formation** des professeurs stagiaires : pour les stagiaires susceptibles de subir une inspection, après avis défavorable de la commission de validation, nous avons obtenu que le dossier transmis au jury académique ne comporte que des pièces dont le stagiaire connaîtrait la teneur. Encore faut-il qu'il puisse le consulter !
- **EPS :** libération du mercredi pour l'animation de l'UNSS.
- **A ces actions collectives, s'ajoute la défense individuelle des collègues par des interventions auprès de l'IUFM.**

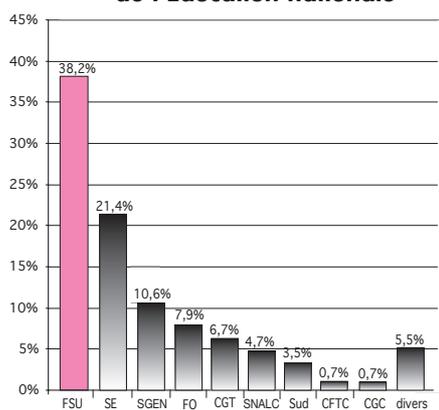
LE SNES, LE SNEP ET LA FSU : UNE FORCE MAJORITAIRE

Tous les 3 ans, l'ensemble des personnels de l'Education nationale sont appelés à choisir, lors d'élections professionnelles, ceux qui les représenteront dans les commissions paritaires. Choix important, car les élus siègent dans diverses instances décisives pour le respect des droits individuels (avancement, mutations, note administrative, congé formation...) et font des propositions en matière de politique éducative.

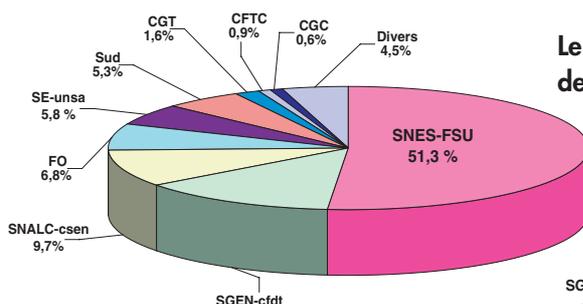
Lors des dernières élections de décembre 2002, le SNES et le SNEP ont été confirmés comme les organisations syndicales les plus représentatives des personnels des lycées, collèges et CIO. C'est un choix massif, non seulement en raison de la compétence des élus, mais aussi de l'adhésion de la profession à nos positions. Il est vrai que le choix de n'avoir aucun permanent déchargé à temps complet permet d'éviter bien des dérives !

Résultats des élections professionnelles 2002

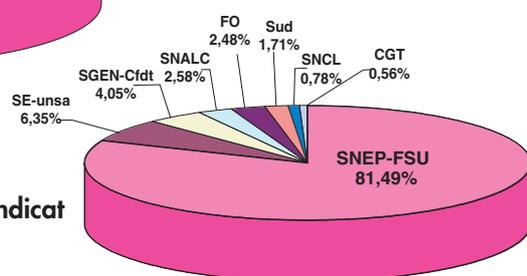
La FSU : première fédération de l'Education nationale



Le SNES-FSU : premier syndicat des personnels du second degré



Le SNEP-FSU : premier syndicat des professeurs d'EPS



ELECTIONS A L 'I.U.F.M - MODALITES PRATIQUES

POURQUOI VOTER ?

Le Conseil d'Administration (C.A):

il est présidé par le Recteur et les décisions générales, politiques, y sont entérinées.
4 élus vous y représentent.
La liste FSU comprend des candidats représentatifs de toutes les catégories d'usagers : c'est important car chacune a ses préoccupations spécifiques, et les formations sont différentes. L'an dernier, la liste FSU avait obtenu 2 sièges sur 4.

Le Conseil Scientifique et pédagogique (C.S.P):

il n'a pas de pouvoir décisionnel, mais c'est à lui de réfléchir sur les contenus, d'avancer des propositions. L'an dernier, le SNES et le SNEP ont obtenu le siège réservé aux PLC (stagiaires en lycée et collège, première et deuxième année).

QUI VOTE ?

Etudiants (PLC 1 et PE 1, CP/CAPET, PLP)
Stagiaires (PLC 2, PE 2, PLP)

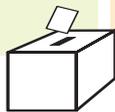
CSP usagers 1^{er} degré : 1 élu, 1 suppléant
CSP usagers 2nd degré : 1 élu, 1 suppléant
CSP usagers 2nd degré des LP : 1 élu, 1 suppléant

ATTENTION: à vous de vérifier que vous figurez bien sur les listes électorales affichées à l' IUFM et dans les centres. Tout électeur peut demander au président de la commission de contrôle des opérations électorales son inscription sur les listes, y compris le jour du scrutin. Les étudiants et les stagiaires en stage long en dehors de l'IUFM doivent recevoir le matériel de vote.

OU, QUAND, COMMENT VOTER ?

3 façons de voter :

- **le vote dépôt:** le **jeudi 8 décembre** dans les centres IUFM : le vote est dans 2 enveloppes dont une vierge.



- **le vote direct:** le **mardi 13 décembre** au siège de l'IUFM, 2 rue Parmentier, 59650 Villeneuve d'Ascq : bulletin dans une enveloppe vierge.

- **Le vote par correspondance postale,** envoyé au siège de l'IUFM avant le **13 décembre.** 3 enveloppes (ne pas oublier de timbrer la première!)



COMMENT VOTER ?

* **Pour les étudiants,** le plus simple est le vote par correspondance (avant le 13 décembre).

* **Pour les stagiaires,** c'est le vote dépôt du 8 décembre. Demandez à vos formateurs de vous libérer, il est impossible de faire voter tout le monde à la pause !

- **C.A :** liste d'union FSU : 4 noms.

- **C.S.P :** liste d'union FSU : 2 noms.

Vote dépôt et par correspondance : placez votre bulletin :

1° dans une enveloppe vierge fermée.

2° dans une deuxième enveloppe pré-imprimée, qu'il faut remplir et signer.

ATTENTION : clôture du scrutin à 16 h

Enfin, sachez que l'anonymat est toujours respecté (nous y veillons !) puisque le dépouillement se fait en deux temps : les enveloppes contenant vos votes sont d'abord réunies puis seulement ouvertes.

LA FSU ET SES SYNDICATS

Il n'est pas facile de s'y reconnaître entre tous les syndicats. Si vous avez choisi de donner votre suffrage aux SNES, SNEP, SNUIPP et SNUEP, il vous faut voter pour la liste FSU.

Les syndicats avec lesquels le SNES s'est associé appartiennent à une fédération, la FSU, née en avril 1993. Elle regroupe de nombreux syndicats : le SNES (majoritaire chez les enseignants des lycées et collèges, les «pions», les conseillers d'éducation et d'orientation), le SNEP (premier syndicat des profs d'éducation physique), le SNUEP (syndicat des lycées professionnels) et enfin le SNUIPP (premier syndicat des professeurs des écoles et instituteurs au niveau national). La FSU comprend aussi le syndicat majoritaire à l'Université et chez les formateurs (SNESup).

Les syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP, SNUipp) présentent des listes de stagiaires aux élections au Conseil d'Administration et au Conseil Scientifique et Pédagogique. Les stagiaires ainsi élus par leurs pairs siègent dans les instances de l'IUFM. Cela permet de faire connaître l'avis des " usagers " : contenus de la formation, conditions d'étude, utilisation du budget de l'IUFM (frais de déplacement), vie des sites... Autant de sujets sur lesquels vous avez votre mot à dire. Les élus en CA et en CSP sont les interlocuteurs de la Direction et du Recteur.



Nordine, stagiaire et candidat pour le SNES

Professeur d'histoire-géographie, je suis comme beaucoup d'entre vous, lauréat d'un concours difficile et exigeant : le CAPES. Au bout d'une année de sacrifice, de travail intensif, nous voilà désormais entrés dans le monde du travail, exerçant un métier que nous avons choisi, et enfin soulagés de ne plus connaître la précarité et l'incertitude des lendemains.

Il est évident que pour beaucoup d'entre nous la déception est grande eu égard aux attentes qui étaient les nôtres :

- si par rapport au statut d'étudiant, le traitement salarial nous offre de meilleures conditions de vie, il faut se rendre compte que nous sommes payés 1,25 SMIC pour un BAC + 5 et nous n'avons pas tous un conjoint ou une famille qui peut nous soutenir financièrement. Les fins de mois sont difficiles ... les débuts aussi !
 - sur le plan de la formation disciplinaire, nous n'échappons toujours pas à sa dimension magistrale qui occupe de trop longues plages d'horaires pour un résultat qui reste fort décevant. Les contenus restent, malgré les discours de nos formateurs, en décalage avec nos situations effectives en classe. S'il est vrai que nous n'attendons ni recettes toutes faites, ni prêts-à-l'emploi pour nos cours, sa dimension infantilisante anime un sentiment légitime de perte de temps et d'argent. Il est regrettable de voir que notre parole est très peu sollicitée sous prétexte qu'un stagiaire a tout à apprendre. De ce fait, la liberté pédagogique apparaît plus comme une formule incantatoire qu'une pratique effective. Combien parmi nous n'ont pas entendu dire que, pour cette année, il fallait se taire afin d'être titularisé ? Cette attitude est inacceptable pour un Institut qui a la prétention de FORMER des professeurs chargés de transmettre un enseignement critique et citoyen !
 - sur le plan de la FGP, si elle nous permet de confronter nos expériences professionnelles avec des collègues de disciplines différentes, sur la base de notre vécu, elle reste, en dépit de ce « réconfort psychologique », inadaptée. De nombreux collègues CPE ou d'EPS se trouvent marginalisés par rapport à ces formations trop généralistes.
 - par ailleurs, on ne peut que s'interroger sur la cohérence du plan de formation qui aboutit, du fait de l'éparpillement des dates et des lieux, à une perte notoire d'énergie et de motivation pour la réalisation de réelles séquences pédagogiques. La fatigue accumulée ne nous permet pas toujours de prendre le recul nécessaire par rapport à notre métier alors que la durée du stage en responsabilité devrait nous le permettre.
 - nous sommes au final à la discrétion des commissions de validation et de titularisation qui jugent davantage leur propre formation que nos qualifications. Hors de l'IUFM, point de salut ! L'appréciation finale dépend souvent de la nature des relations entretenues avec notre maître de stage.
 - Le mémoire professionnel est un des trois critères de validation alors qu'il est parfois présenté comme une formalité. Doit-on accorder le même poids à ces trois éléments de formation sachant que des critères subjectifs jugés politiquement incorrects peuvent amener à l'ajournement d'un enseignant dont les compétences professionnelles, disciplinaires et pédagogiques sont reconnues par ailleurs ?

Pendant l'année de PLC2, la condition de stagiaire est à tout moment rappelée. La peur du refus de titularisation annihile la créativité pédagogique en même temps qu'elle freine et nos initiatives et notre sens critique. Le SNES et la FSU proposent d'autres pistes de formation au sein desquelles le professeur est acteur responsable et non plus simple exécutant d'une pédagogie pensée pour eux.

Nordine Amara, PLC2, Histoire-Géographie

LISTE D'UNION FSU (SNES-SNEP-SNUIPP-SNUEP) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IUFM

Nicolas POLLI, PLC₂ Anglais
Alice DANGUIEN, PE₁ Douai

Lionel DABADIE, PLC₂ Eco-Gestion
Hélène PENNELLE, PLC₁ Lettres Modernes

LISTE D'UNION FSU (SNES-SNEP) au CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE.

Nordine AMARA, PLC₂ Histoire-Géographie

Hélène PENNELLE, PLC₁ Lettres Modernes

Permanences IUFM

Pour le SNES : le jeudi de 14 h 30 à 18 h 00 (pour les CPE : jeudi matin)

209 rue Nationale, 59000 Lille, tél : 03 20 06 77 41, fax : 03 20 06 77 49 ; www.lille.snes.edu ; e-mail : s3lil@snes.edu
Site national : www.snes.edu ; site « jeunes profs – entrée dans le métier » : www.edm.snes.edu

Pour le SNEP : le vendredi à partir de 14 h 00, tél. 06 03 62 07 80 ; vincent.bouche@snepfusu.net

38 Bd Van Gogh, 59650 Villeneuve d'Ascq ; www.snepfusu.net et www.snepfusu-lille.net (site académique)

Pour le SNUEP : s'adresser à la FSU, 28 rue des Archives, 59000 Lille ; www.snupep.com